

Transport d'un patient classé « cas possible » d'infection Covid-19 (agent pathogène SARS-CoV-2)

Le nouveau coronavirus, SARS-CoV-2, à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019. Il se transmet par les **gouttelettes** (inhalation de sécrétions émises lors de la toux ou éternuement) ou par **contact** (les mains contaminées sont portées au contact des muqueuses, ex : œil). Le respect des **règles d'hygiène des mains (SHA), et port de gants et sur blouse à usage unique dès risques de contact avec des liquides biologiques** sont efficaces pour se protéger.

LISTE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NECESSAIRES

1 KIT doit permettre de protéger 3 soignants et prendre en charge un patient, il se compose de :

- 3 Masques chirurgicaux pour les ambulanciers (**Norme EN 14683 : 2006**)
- 1 ou 2 flacons Produit hydro-alcoolique (PHA) **virucide FN 14476** (concentration en alcool >70%)
- 3 Sur-blouses manches longues ou combinaisons à usage unique imperméables (EPI type III B catégorie 5/6)
- 3 paires de Lunettes de protection
- 3 paires de Gants non stériles à usage unique
- 1 Drap à usage unique pour le brancard
- 1 Masque chirurgical pour le patient

Chaque ambulance doit disposer de 2 kits (possibilité d'enchaîner deux interventions après désinfection du véhicule).

CONDUITE A TENIR POUR LE TRANSPORT EN AMBULANCE

I. Protection du professionnel avant d'entrer en contact avec le patient :

1. **Mettre un masque chirurgical**, ne pas toucher le masque une fois positionné
2. Mettre des lunettes de protection si risques de projection avec des liquides biologiques (les lunettes de vue ne sont pas suffisantes)
3. Protéger la tenue par une sur-blouse à manches longues à usage unique imperméable si risques de projection avec des liquides biologiques
4. Désinfecter les mains par friction hydro-alcoolique (FHA) avant d'aborder le patient et après chaque contact patient
5. Mettre les gants uniquement si risque de contact avec liquide biologique

II. Conduite à tenir vis-à-vis du patient avant et pendant le transport :

- Informer le patient et lui faire réaliser un geste d'hygiène des mains par FHA
- Puis lui faire porter **un masque chirurgical**, l'aider si besoin à le positionner correctement, réalisation d'une FHA
- Le masque est maintenu en place tout au long du transport et jusqu'à l'installation dans la chambre du service destinataire.
- Un ambulancier qui assure uniquement la conduite du véhicule n'a pas nécessité de porter des équipements de protection individuelle.

III. Conduite à tenir du professionnel dans la chambre du service destinataire, après installation du patient :

1. Elimination de la protection de brancard (drap ou alèse à usage unique) en DASRI.
2. Retrait des équipements de protection individuelle (EPI) dans l'ordre suivant : sur- blouse (portée si risque d'exposition aux liquides biologiques) > élimination en DASRI > FHA à la sortie de la chambre
3. Hors de la chambre : retirer et éliminer le masque chirurgical en DASRI, retirer les lunettes (portées si risque d'exposition aux liquides biologiques) et les désinfecter, puis réaliser une FHA.

BIONETTOYAGE DU BRANCARD ET DE L'HABITACLE DE L'AMBULANCE

L'ambulancier en charge de cette désinfection respecte les recommandations de protection ci-dessus (port de masque chirurgical, sur-blouse imperméable, charlotte, lunettes de protection, + gants), et procèdera de la manière suivante :

1. Aérer le véhicule et éliminer les déchets le drap usage à unique en filière DAOM.
2. Réaliser l'entretien : Nettoyer toutes les surfaces du véhicule du plus propre au plus sale et de l'intérieur vers l'extérieur avec : des lavettes à usage unique imprégnées de la solution nettoyante/désinfectante virucide (NF EN 14476) ou le protocole local validé par le CHU d'accueil (produits et matériels fournis)
3. Eliminer les EPI et le matériel à usage unique en filière si souillés par des liquides biologiques en filière DASRI.
4. Reconditionner le véhicule et tracer l'entretien réalisé